

[Texte]

a structure that is respected and is more pro-active than it is now around solvency and problem areas and so on. I do not think this is the only way or the only bill that needs to address that issue.

Mr. Blenkarn: The doctors govern themselves by electing doctors; the lawyers govern themselves by electing lawyers; the chartered accounts govern themselves by electing chartered accountants, and they all deal intimately in the intimate details of individual practitioners. Is there any reason why the Canada Deposit Insurance Corporation cannot have bankers and trust officers on its board?

Mrs. McDougall: I would regard it as a separate issue, although I have not ruled out self-regulation as something that should be built up within the financial sector. I think we are a long way from being there. The point is well taken. I think self-regulation is and can be of the highest possible standards. The Investment Dealers' Association does the same thing. There are lots of examples out there. All those things have built up over a long period of time. It is certainly something I would like to explore. I am not entirely ready for it, given the unevenness of the quality in various institutions that we have seen over the past four or five years.

Mr. Blenkarn: I make that representation to you, Madam Minister, because that is the essence of the brief of the trust companies, and I believe the banks are going to be taking that same position, or a similar position. I think that when we are asking them to pay a very horrendous increase in fees, fees that are caused to some extent, in their view, by the actions of past directors who allowed receiverships when perhaps they should not have... It certainly paid off Crown Trust, for example—more uninsured depositors than insured depositors—using effectively their funds. They have a feeling that really they ought to have some say in how it is done and how it is reorganized and how it is administered. This bill does not seem to address that concern, and I really want to say to you that I think it should.

Mrs. McDougall: The one reason we have sunset the premium increase, Mr. Chairman, is so we can ensure that we do increase the standards of supervision and representation however the final form turns out. That is exactly the reason we have sunset the provisions. I think we do have to be answerable on this account, and I have no problem with that.

Mr. Blenkarn: Okay.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Blenkarn. Mr. Dorin, and then Mr. De Jong, Just brief questions, gentlemen.

Mr. Dorin: This is just a very brief question. I suppose the director of the CDIC would be the best person to answer it.

[Traduction]

solvabilité et autres une structure qui sera davantage respectée et plus dynamique. Je ne crois pas que ce soit la seule façon de s'attaquer à ce problème, ni le seul projet de loi possible à ce sujet.

M. Blenkarn: Les médecins ont leur propre association régie par des médecins; il en va de même pour les avocats et les comptables agréés, qui tous traitent des plus intimes détails de leur profession. Pourquoi le conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Canada ne compterait-il pas parmi ses membres des banquiers et des cadres de compagnies de fiducie?

Mme McDougall: C'est une tout autre question, à mon avis, bien que je n'aie pas écarté l'autoréglementation des milieux financiers. Nous sommes encore loin d'envisager cette étape. Mais vous avez raison. Je crois que ce système n'est pas incompatible avec les normes les plus élevées. C'est précisément ce que fait l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Je pourrais citer des tas d'autres exemples. Mais tout ceci a vu le jour petit à petit. Je n'écarte donc pas cette possibilité, mais je dois auparavant l'étudier et je ne suis pas encore disposée à le faire, compte tenu de la qualité inégale de certaines institutions comme nous l'avons constaté au cours des quatre à cinq dernières années.

M. Blenkarn: Je me permets de vous faire cette observation, madame la ministre, car c'est la recommandation que présentent les compagnies de fiducie, et je crois que les banques vont adopter la même position ou une position similaire. Si ces institutions doivent absorber une augmentation draconienne des frais qu'elles paient, augmentation attribuable dans une certaine mesure, à leurs yeux, aux mesures prises par d'anciens administrateurs qui ont autorisé la mise sous séquestre de certains biens, alors qu'ils n'auraient peut-être pas dû le faire... Cela a de toute évidence permis de rembourser les déposants de *Crown Trust*, par exemple, plus de déposants non assurés que de déposants assurés, en utilisant leurs fonds. Ces institutions estiment qu'elles devraient avoir voix au chapitre sur la façon de procéder, de réorganiser et d'administrer. Ce projet de loi ne semble pas s'attaquer à ce problème, et je crois qu'il le devrait.

Mme McDougall: Si la loi prévoit une révision de cette augmentation des primes, monsieur le président, c'est précisément pour nous assurer que les normes de contrôle et de représentation seront améliorées quelle que soit sa forme définitive. C'est précisément pourquoi ces dispositions ont une durée limitée. Nous avons des comptes à rendre, et je n'y vois aucun inconvénient.

M. Blenkarn: Bien.

Le président: Merci infiniment, monsieur Blenkarn. Monsieur Dorin et monsieur de Jong, je vous demanderai de limiter vos questions, s'il vous plaît.

M. Dorin: Ma question sera très brève. Je suppose que l'administrateur de la CDIC serait mieux à même d'y répondre.